

# Conseil d'établissement de l'EPS Jorat

Résumé de la séance du 22 mars 2017 qui a eu lieu à Mézières à 18h30

## 1. Accueil, salutations

Monsieur Christophe Balissat souhaite la bienvenue aux membres du CET et les remercie de leur présence.

En tant que doyen d'âge du ¼ autorité. M. Balissat va présider cette 1<sup>ère</sup> séance du CET.

Il présente Monsieur Nicolas Deprez qui a assumé le secrétariat du CET (prise de PV simplifié, décision uniquement ; ordre du jour et présences) jusqu'à sa nomination officielle.

Avant de passer à l'ordre du jour, et dans l'attente de l'arrivée d'un membre du CET qui a prévenu d'un retard de 15 minutes, M. Balissat propose aux membres de se présenter brièvement. Dans l'intervalle, le membre arrive, l'assemblée est complète.

## 2. Membres du CET présents

Pour le ¼ parents :

- Mme Karine Gautschi Hälg
- Mme Julie Kay-Lorenz
- Mme Christine Müller

Pour le ¼ sociétés :

- M. Romulad Borcard, Fanfare du Jorat
- Mme Flore Lafaye de Micheaux, Conseil de la paroisse du Jorat
- Mme Corine Nordmann, Réseau APERO

Pour le ¼ professionnels :

- Mme Delphine Indermühle, enseignante
- M. Gérald Morier-Genoud, Directeur EPS Jorat
- M. Alain Porchet, enseignant

Pour le ¼ autorités :

- M. Christophe Balissat, Comité de Direction de l'ASIJ
- Mme Valérie Hirt, Conseil Intercommunal de l'ASIJ
- M. Mathieu Janin, Conseil Intercommunal de l'ASIJ

Il n'y a pas d'absent.

### 3. Election du président

Conformément au règlement, le président doit être choisi parmi les représentants du ¼ autorités. Mme Valérie Hirt et M. Christophe Balissat se portent candidats et expliquent brièvement leurs motivations.

Le résultat du vote par bulletin secret est une parfaite égalité (6 voix chacun).

Le siège est cédé par M. Balissat à Mme Hirt.

Félicitations de tous à Mme Hirt.

### 4. Nomination du vice-président et du secrétaire

M. Christophe Balissat se porte candidat et la vice-présidence est attribuée à l'unanimité.

Le groupe propose le poste de secrétaire à M. Deprez, qui accepte.

### 5. Revue et validation par le CET du règlement de fonctionnement

Le document de référence sur lesquelles les échanges se basent est « le règlement type du canton de Vaud », dans sa version de février 2017 (V4, en annexe).

Les membres du CET doivent revoir et valider l'entier du règlement, puis il sera ensuite validé par le Comité de Direction de l'ASIJ, le Conseil Intercommunal de l'ASIJ et le canton de Vaud.

La proposition suivante est validée : lors de chaque séance du CET, seules 30 minutes seront consacrées à la validation du règlement du CET, le reste du temps sera quant à lui consacré à des sujets opérationnels concrets.

#### Passage en revue des articles :

##### Titre 1 : **Formation du CET**

Art.1 : Composition par ¼

Pas de décision. Une commission réduite travaillera si nécessaire sur le nombre de membres et proposera au CET sa réflexion.

##### Section 1 : **Représentants des autorités communales**

Art. 2 : **Généralités** Validé

Art. 3 : **Modalités** Lié à CH 1, Art 1 : Commission identique

Art. 4 : **Durée du mandat**

Pas de décision. Une commission réduite travaillera si nécessaire à ce sujet et proposera au CET sa réflexion.

Section 2 : **Représentants des parents d'élèves**

Art. 5 : **Généralités** Validé

Art. 6 : **Information** Validé

Art. 7 : **Modalités** Validé

Art. 8 : **Durée du mandat**

Durée de 3 ans proposée, mais une commission réduite travaillera si nécessaire sur la durée des mandats et proposera au CET sa réflexion.

Art. 9 : **Assemblée parents** Validé

Section 3 : **Représentants des sociétés**

Art. 10 : **Généralités** Validé

Art. 11 : **Modalités** Validé

Remarque : Il est proposé de privilégier « l'accueil parascolaire » dans les choix des sociétés représentées dans les sociétés sélectionnées.

Art. 12 : **Durée du mandat**

Durée de 3 ou 5 ans proposée, mais une commission réduite travaillant sur la durée des mandats proposera au CET une sa réflexion.  
L'aspect de renouvellement et réélection devra être traité par cette commission.

Section 4 : **Représentants des professionnels actifs**

Art. 13 : **Désignation** Validé

La durée de leur mandat est de 5 ans

Chapitre 3 : **Installation**

Art. 14 : **Installation** Validé

Chapitre 4 : **Entrée en fonction**

Art. 15 : **Délai** Validé

Chapitre 5 : **Démission**

Art. 16 : **Des membres** Validé

Titre 2 :	<b>Organisation du CET</b>	
Chapitre 1 :	<b>Organisation</b>	
	Art. 17 : <b>Désignation</b>	Validé
	Y compris les notions de durée de mandat	
Chapitre 2 :	<b>Convocation</b>	
	Art. 18 : <b>Réunion du CET</b>	Validé
Chapitre 3 :	<b>Quorum</b>	
	Art. 19 : <b>Quorum</b>	Validé
	Proposition de modification éventuelle de l'OJ en fonction d'une éventuelle absence.	
Chapitre 4 :	<b>Fréquence</b>	
	Art. 20 : <b>Fréquence</b>	
	Le conseil d'établissement est réuni au moins 3 fois par année.	

## 6. Divers sujets

Un point de confusion est relevé concernant le montant des montants de vacances prévus pour les membres du CET. Ce point sera éclairci par M. Balissat.

L'idée d'un « bureau » dévolu à la préparation des séances du CET ne semble pas nécessaire.

L'idée de réunir le CET au moins 3 fois par année est inscrit au règlement. Cependant, pour cette nouvelle installation du CET, il est prévu que le CET se réunisse au moins 4 fois cette année.

Les séances du CET ne sont pas publiques mais des externes peuvent être invités.

Un « volet » dédié au CET devrait se trouver sur le site de l'EPS ou de l'ASIJ, avec un lien entre les 2. Les PV du CET validés seront postées sur ce site. L'adresse mail [cd.asij@gmail.com](mailto:cd.asij@gmail.com) sera proposée sur le site internet.

Une séance dédiée aux transports scolaires de la rentrée 2017-2018 sera agendée en marge du CET entre Mme Kay-Lorenz, Mme Muller et M. Deprez.

## 7. Prochaines séances

Lundi 15 mai 2017, salle de réunion de l'ASIJ, collège du Raffort de 17h30 à 19h30

Merci de bien vouloir pénétrer dans le bâtiment par l'entrée principale (voir flèche rouge).

Cette porte sera maintenues ouvertes jusqu'à votre arrivée.

